

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 21 mars 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, Lise TAULEIGNE-DESPLANCQUES, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME DUCHAMP Cécile à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. GOSSE Pascal à M. VOLLE Jean-Luc, VERNET David à M. DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : MME HUOT Michèle.

N°15/2024

Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que M. David VERNET, par courrier du 11 mars 2024, adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Ardèche, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire. Toutefois, il décide de conserver son mandat de Conseiller Municipal.

Il précise qu'en application des dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, que cette démission a été acceptée le 15 mars 2024 par Monsieur le Sous-Préfet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération n°8/2020 du 26 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°44/2020 du 14 août 2020 donnant délégation de fonction et signature du Maire aux adjoints,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang et le même sexe que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir les poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité le maintien du nombre d'adjoints à 4
- Décide de pourvoir au remplacement du poste de quatrième adjoint laissé vacant,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang,
- Procède à l'élection du quatrième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : M. Gérard DURAND

Nombre de votants : 12 + 3 procurations

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

⇒ M. Gérard DURAND a obtenu 14 voix ; il est donc proclamé élu et sera installé dans ses fonctions à partir du 1^{er} avril 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER



DÉPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

LARGENTIERE

Effectif légal du conseil municipal

15

COMMUNE :

LABEGUDE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 007-210701165-20240328-DEL15_2024-DE

habitants et plus

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

- L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales
- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
 - 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
 - 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	PONTHIER Jean-Yves	12/02/1951	26/05/2020	302
Première adjointe	Mme	DUCHAMP Cécile	28/01/1969	26/05/2020	302
Deuxième adjoint	M.	GROS Cyril	27/07/1975	26/05/2020	302
Troisième adjointe	Mme	MARTINEZ-BERNARD Nathalie	19/04/1971	26/05/2020	302
Quatrième adjoint	M.	DURAND Géraud	01/06/1969	26/05/2020	14
Conseillère municipale	Mme	HUOT Michèle	08/09/1936	26/05/2020	302
Conseillère municipale	Mme	CONSTANT Michèle	18/10/1949	26/05/2020	302
Conseillère municipale	Mme	GRASSET Geneviève	03/06/1954	26/05/2020	302
Conseiller municipal	M.	GOSSE Pascal	26/01/1962	26/05/2020	302
Conseiller municipal	M.	VOLLE Jean-Luc	01/05/1966	26/05/2020	302
Conseiller municipal	M.	VERNET David	02/07/1970	26/05/2020	302
Conseillère municipale	Mme	BRUNEL Isabelle	08/02/1973	26/05/2020	302
Conseiller municipal	M.	BESSION Jonathan	18/08/1977	26/05/2020	302
Conseillère municipale	Mme	SUCHON Emilie	09/10/1980	26/05/2020	302
Conseiller municipal	Mme.	TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise	20/08/1986	26/05/2020	302

Cachet de la mairie :
A LABEGUDE, le 29 mars 2024



Certifié par le maire,

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.